

Bruxelles, le 30 novembre 2018
(OR. en)

14518/18

POLGEN 217

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Faire avancer le programme stratégique Programme de dix-huit mois du Conseil (1 ^{er} janvier 2019 - 30 juin 2020)

Les délégations trouveront ci-joint le programme de dix-huit mois du Conseil, élaboré par les futures présidences roumaine, finlandaise et croate et par la haute représentante, présidente du Conseil des affaires étrangères.

Le programme

I. INTRODUCTION

Les trois présidences prendront la responsabilité d'orienter les travaux du Conseil à l'issue du cycle institutionnel actuel. Le trio est déterminé à assurer une transition sans heurts avec le prochain cycle législatif et mettra tout en œuvre pour faciliter ce processus dans les limites de ses compétences. Les trois présidences établiront des relations étroites et constructives avec les nouveaux acteurs institutionnels afin de permettre un retour rapide à un rythme de travail et une activité législative normaux.

Au début du trio, la grande priorité sera de conclure les dossiers encore en suspens du programme stratégique actuel, et en particulier ceux énumérés dans la déclaration commune sur les priorités législatives de l'UE pour 2018-2019. Au début du nouveau cycle institutionnel, les trois présidences organiseront les travaux du Conseil en fonction des priorités du prochain programme stratégique, qui devrait être adopté en 2019, et compte tenu des résultats du sommet de Sibiu.

Les trois présidences insistent sur l'importance que revêtent les valeurs communes de l'Union, que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités. Elles soulignent qu'elles sont déterminées à favoriser la confiance des citoyens et des entreprises dans le projet européen, ainsi que la compétitivité et la croissance économique, et à soutenir les investissements. Le trio mettra particulièrement l'accent sur le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale, sur les valeurs qui la sous-tendent et sur ses objectifs communs, en vue du développement de l'Union dans son ensemble. Le trio souligne la nécessité de renforcer et de maintenir le système multilatéral ainsi que de veiller à promouvoir le programme de développement durable à l'horizon 2030, au sein de l'UE et en dehors. Les trois présidences s'efforcent de renforcer l'unité et de favoriser le consensus au niveau européen, en encourageant des initiatives conjointes et inclusives qui profitent à tous les États membres.

Le trio est résolu à veiller à ce que l'Union européenne soit proche des citoyens et agisse de manière transparente et dans le respect des principes de bonne gouvernance et d'une meilleure réglementation, mettant ainsi en avant des politiques axées sur les citoyens. Les trois présidences sont en outre déterminées à améliorer la connaissance de l'UE et à sensibiliser aux politiques de l'UE axées sur les citoyens, en particulier chez les jeunes.

Un avenir à 27

Les trois présidences mettront tout en œuvre pour assurer la réalisation effective et en temps utile de l'ensemble des travaux requis par le processus du Brexit, tout en favorisant l'unité des 27 États membres.

Conformément à la déclaration de Rome, les travaux se poursuivront en vue de l'adoption d'un nouveau programme stratégique lors du Conseil européen de juin 2019.

Cadre financier pluriannuel 2021-2027

Le budget de l'Union européenne, tel qu'il est défini par le cadre financier pluriannuel (CFP), est un instrument essentiel pour atteindre nos objectifs communs et tenir les engagements qui ont été pris.

Les trois présidences sont déterminées à faciliter l'aboutissement des négociations sur le CFP pour la période 2021-2027, en coopération étroite avec le président du Conseil européen. Il s'agira d'une priorité majeure du trio. Par ailleurs, les trois présidences s'efforceront de mettre la dernière main aux propositions sectorielles relatives au prochain CFP.

Les trois présidences accorderont une attention particulière au juste équilibre entre les politiques traditionnelles et les nouveaux défis et priorités partagés.

Toutes les propositions législatives relatives au CFP 2021-2027 seront au centre de l'attention et des efforts du trio.

II. UNE UNION DE L'EMPLOI, DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

L'UE en est à sa sixième année consécutive d'une reprise économique qui se fait sentir dans chacun des États membres. Il s'agit là d'une occasion de consolider la réforme du marché unique, en vue d'accroître encore la croissance et la compétitivité.

Marché unique

Le marché unique européen existe depuis plus de 25 ans et il est devenu un moteur important de la croissance, des investissements et des échanges au sein de l'UE. Le marché unique présente en outre une forte dimension mondiale, ce qui rend l'UE plus compétitive sur le plan des échanges et plus attrayante en matière d'investissements. Au-delà de l'achèvement et de la mise en œuvre effective des stratégies pertinentes, l'UE doit continuer d'œuvrer à la réalisation d'un marché unique pérenne et équitable, adapté à l'ère numérique et favorisant la compétitivité, l'innovation et la durabilité. Éviter un double niveau de qualité au sein du marché unique est essentiel dans le cadre de ce processus. Les trois présidences s'engagent à donner suite aux résultats du débat consacré au programme des dirigeants qui se tiendra en décembre 2018, sur la base de l'état des lieux de la Commission concernant la mise en œuvre, l'application et le contrôle du respect de la législation existante, qui est essentielle au fonctionnement du marché unique, ainsi que de son des derniers obstacles à un marché unique pleinement opérationnel et des possibilités qui s'offrent à cet égard.

L'UE a besoin d'une politique industrielle forte, et les trois présidences poursuivront les discussions sur les objectifs stratégiques à long terme de l'UE dans ce domaine. Le bon fonctionnement du marché unique est un facteur de réussite de l'industrie européenne. Seront également poursuivis les travaux menant à un marché des services plus intégré, à une économie numérique, y compris par l'achèvement du marché unique numérique, à une économie fondée sur les données et les plateformes, à des infrastructures numériques appropriées et à un cadre opérationnel ayant pour objet de soutenir la transformation numérique de l'industrie et des entreprises européennes et de stimuler l'innovation en tirant parti de l'intelligence artificielle.

Le marché unique exige une interconnectivité entre tous les États membres et régions de l'UE, ainsi qu'entre l'UE et ses partenaires mondiaux. À cette fin, l'amélioration et l'achèvement des réseaux RTE, notamment en vue d'une connectivité numérique dans l'ensemble de l'UE, sont importants, de même que la préparation à la révision prévue pour 2023.

Assurer une fiscalité juste et efficace demeure une priorité essentielle. Il est vraiment nécessaire que nous adaptions nos systèmes fiscaux à l'ère numérique. À cet égard, les trois présidences feront avancer les travaux sur les propositions de la Commission relatives à la fiscalité de l'économie numérique conformément aux conclusions du Conseil européen. Les travaux se poursuivront sur toutes les autres propositions à l'examen; en particulier, les trois présidences s'efforceront d'obtenir des résultats en ce qui concerne le nouveau système de TVA définitif.

Les travaux devraient se poursuivre pour ce qui est de revoir la politique environnementale afin de contribuer à la croissance verte, à l'économie circulaire et à la bioéconomie, à la diversité biologique et à la gestion durable de l'eau, notamment la protection et l'exploitation durable des océans et des mers.

Les trois présidences s'engagent à poursuivre les travaux relatifs à la proposition de réforme de la directive "heure d'été".

La coopération et les stratégies macrorégionales seront encouragées par le trio.

Esprit d'entreprise et création d'emplois

Il demeure important de promouvoir un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à la création d'emploi afin d'aider les entreprises situées en Europe à prospérer, notamment les PME, qui créent des emplois et de la croissance. Dès lors, le trio considère que lorsque de nouvelles dispositions législatives sont proposées et adoptées, il est important de respecter le principe consistant à "Penser aux PME d'abord" en vue de promouvoir les intérêts de ces entreprises.

Le fait que le chômage ait baissé et que le taux de participation au marché du travail augmente est une réussite importante. Dans le même temps, il est nécessaire de poursuivre les efforts en vue de réintégrer les chômeurs de longue durée sur le marché du travail et d'aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour devenir actifs sur le marché du travail, ainsi que d'accroître la participation des femmes au marché du travail.

Des mesures supplémentaires doivent être prises pour faire avancer la place du tourisme dans le programme de l'UE, notamment en vue d'encourager la croissance et l'emploi.

Investissements

Si des progrès ont été réalisés en vue de combler le déficit d'investissements consécutif à la crise économique, notamment grâce à la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe, il demeure essentiel de stimuler les niveaux d'investissement. Il s'agit pour cela de continuer à mettre l'accent sur la promotion de la politique de la recherche et de l'innovation, source de croissance, et de faire ainsi progresser les travaux relatifs à Horizon Europe ainsi qu'à InvestEU. La politique de cohésion jouera également un rôle important pour accroître les investissements et la compétitivité. Une future politique agricole commune modernisée contribuera à assurer la sécurité alimentaire, à protéger l'environnement, à s'adapter au changement climatique, et à maintenir durablement la viabilité des zones rurales. Parvenir à un accord sur le CFP 2021-2027 et les propositions sectorielles qui lui sont liées sera d'une grande aide pour faire face aux défis actuels et futurs.

Union économique et monétaire

Les trois présidences feront progresser les travaux relatifs à l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Le climat économique actuel offre la tranquillité nécessaire pour approfondir et renforcer l'UEM afin de pouvoir mieux surmonter les crises économiques. À cet égard, il est essentiel de mettre fin à l'interdépendance entre les banques et les dettes souveraines, tout en tenant compte des évolutions au niveau international. Il est nécessaire de poursuivre les travaux, entre autres, sur le renforcement de l'union bancaire, suivant l'approche qui a été convenue sur la réduction des risques et le partage des risques, y compris sur la proposition relative au système européen d'assurance des dépôts et la mise en œuvre du dispositif de soutien fourni par le MES pour le Fonds de résolution unique, ainsi que sur la poursuite du développement de l'union des marchés des capitaux. Les règles du pacte de stabilité et de croissance devraient être simplifiées. Pour promouvoir l'adhésion à la zone euro, des travaux supplémentaires doivent être menés sur le programme d'appui aux réformes proposé, y compris en ce qui concerne le dispositif d'appui à la convergence.

III. UNE UNION À MÊME DE DONNER À TOUS SES CITOYENS LES MOYENS DE RÉALISER LEURS ASPIRATIONS ET D'ASSURER LEUR PROTECTION

Les citoyens européens attendent de l'Union européenne davantage que des bénéfices économiques. L'éducation, y compris l'apprentissage tout au long de la vie, la culture, le sport, et les politiques orientées vers les jeunes, sont importants non seulement du point de vue de la compétitivité, mais aussi pour l'ouverture à tous et la cohésion de nos sociétés. Les trois présidences feront progresser les travaux de mise en œuvre des politiques destinées à renforcer la dimension sociale, à lutter contre l'inadéquation des compétences et à promouvoir le niveau de protection sociale des citoyens.

Le marché du travail est aujourd'hui caractérisé par des changements technologiques rapides. Pour maintenir le niveau élevé de compétitivité et de productivité de l'Europe, il est nécessaire que les citoyens européens disposent de l'ensemble des compétences appropriées que requiert le nouvel environnement mondial de travail. Ces compétences impliquent d'investir dans le capital humain et l'éducation en mettant l'accent sur l'anticipation des besoins futurs en matière de compétences, ainsi que de développer de nouvelles compétences fondamentales, pertinentes et transversales, notamment des compétences relatives à la transition numérique, à la cybersécurité, à l'éducation aux médias, à la robotisation et à l'intelligence artificielle. En outre, il y a lieu de promouvoir le développement du travail socio-éducatif et la qualité de celui-ci, ainsi que l'égalité des chances pour tous les jeunes. La dimension européenne de l'enseignement secondaire peut également être accrue. Des travaux intensifs seront menés sur les négociations relatives à Erasmus, qui est un programme emblématique pour le projet européen.

Le trio sera particulièrement attentif à favoriser la mobilité, l'ouverture à tous et l'excellence, tout en contribuant à la promotion des valeurs européennes. Des décisions, à faire suivre d'une mise en œuvre précoce, devront être prises sur la prochaine génération de cadres de coopération dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et du sport (tels que le cadre succédant au cadre "Éducation et formation 2020" ou la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse).

L'égalité des chances et l'inclusion sociale doivent être promues dans toutes les politiques de l'Union, notamment l'égalité des sexes et l'intégration de cette question, l'inclusion sociale des personnes handicapées et le soutien aux activités de lutte contre la pauvreté, en particulier contre la pauvreté des enfants, tout en respectant les compétences des États membres.

Il est nécessaire de redoubler d'efforts en matière de santé publique pour garantir l'accès aux soins de santé de tous les citoyens de l'UE, assurer la sécurité et la mobilité des patients, et tirer parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies médicales. Un engagement renouvelé sera nécessaire face aux défis que sont le déficit démographique et le vieillissement de la population. La coopération en matière de transplantation et de don d'organes au niveau de l'UE peut être renforcée pour sauver des vies.

IV. VERS UNE UNION DE L'ÉNERGIE DOTÉE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU CLIMAT TOURNÉE VERS L'AVENIR

L'UE est chef de file mondial dans la lutte contre le changement climatique et en matière de politiques environnementales. En particulier, l'UE doit conserver et renforcer son rôle moteur en vue d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris, une attention accrue étant portée à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, y compris la question du financement de l'action climatique. À cet égard, il importe de définir la stratégie à long terme de l'UE en matière de réduction des émissions de carbone. Il est nécessaire d'agir en faveur de la transition vers une économie à faible intensité de carbone, en particulier dans les secteurs où la décarbonation a pris du retard, ainsi que de la mise en œuvre des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique, tout en fournissant aux citoyens européens une énergie durable, sûre et abordable. La modernisation de l'économie et l'intégration des politiques climatiques devraient être vues comme une opportunité économique porteuse de nouveaux emplois et génératrice de croissance.

Les trois présidences entendent conclure les négociations sur le paquet "énergie propre" ainsi que celles sur les propositions au titre des ensembles de mesures en matière de mobilité, notamment pour ce qui est des initiatives relatives à l'action pour le climat. Ce faisant, elles s'appuieront sur le cadre pour une union de l'énergie, en cherchant notamment à intégrer l'union de l'énergie dans les politiques nationales des États membres et à mettre en œuvre des plans d'action intégrés en matière de climat et d'énergie.

La stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE à long terme, ainsi que le prévoit l'accord de Paris, sera encouragée, conformément aux objectifs communs en matière d'action climatique. En conséquence, le rôle moteur de l'UE dans la lutte contre le changement climatique sera assuré dans le cadre des négociations internationales sur le climat. Il importe de réduire les émissions de carbone noir dans le cadre de la politique arctique de l'UE.

V. UNE UNION DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Les orientations stratégiques actuelles pour la mise en place de l'espace de liberté, de sécurité et de justice arrivent à leur terme, ainsi que le cycle institutionnel, et les trois présidences sont déterminées à reprendre rapidement à leur compte les nouvelles orientations élaborées par le Conseil européen.

Une approche globale des migrations est nécessaire; elle doit combiner un contrôle plus efficace des frontières extérieures de l'UE, une action extérieure renforcée et les aspects intérieurs, dans le respect de nos principes et valeurs. Il s'agit d'un défi non seulement pour un seul État membre, mais aussi pour l'Europe dans son ensemble et au-delà. Ces politiques doivent être poursuivies et renforcées afin de prévenir un retour aux flux incontrôlés de 2015 et d'endiguer davantage les migrations irrégulières sur toutes les routes existantes et émergentes. Il convient de travailler sur l'ensemble des trois volets, en commençant par le renforcement du contrôle des frontières extérieures de l'UE, notamment grâce au renforcement du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, à l'introduction des nouveaux systèmes d'information (EES, ETIAS), ainsi qu'en mettant en œuvre les mécanismes de contrôle de la qualité nécessaires et en développant la stratégie de gestion intégrée des frontières, tout en prenant en compte l'équilibre entre sécurité et fluidité des passages aux frontières. En ce qui concerne l'action extérieure, si nous voulons nous attaquer au fond du problème, il nous faut un véritable partenariat avec les pays d'origine et de transit, en inscrivant avec force notre politique migratoire extérieure dans les relations bilatérales globales que l'UE entretient avec les pays tiers, afin de remédier aux causes profondes des migrations. Il faut travailler davantage sur le renforcement des retours, notamment via les propositions pour une politique européenne en matière de retour qui soit plus efficace et cohérente et en menant une réflexion sur le cadre de la migration légale, y compris en ce qui concerne la réinstallation. Les trois présidences, conformément aux conclusions du Conseil européen, accorderont une attention particulière aux routes de la Méditerranée centrale, occidentale et orientale, tout en continuant à faire preuve de vigilance à l'égard d'éventuelles nouvelles routes. La coopération avec les partenaires en Afrique, la région des Balkans occidentaux et la Turquie continue d'être une priorité, ainsi que le soutien à leur apporter. Pour ce qui est des aspects intérieurs, les trois présidences sont déterminées à s'employer à mener à son terme la réforme du régime d'asile européen commun, y compris à faire émerger un consensus sur le règlement de Dublin.

Pour ce qui est de consolider la sécurité intérieure de l'UE, les trois présidences restent déterminées à renforcer la coopération policière et judiciaire, à lutter contre la criminalité organisée, y compris le trafic de drogue et la traite des êtres humains, à accentuer la lutte contre le terrorisme, y compris en combattant et en prévenant la radicalisation et l'extrémisme, notamment en consacrant tous les efforts nécessaires à la suppression du contenu à caractère terroriste en ligne. À cette fin, il convient de rendre les systèmes d'information encore plus interopérables. Un objectif particulier consiste à développer les capacités nécessaires afin de promouvoir la cybersécurité et la lutte contre les cyber-risques, grâce à une meilleure coopération transfrontière entre les services répressifs.

Le trio de présidences insiste sur son attachement au système Schengen et exprime son intention d'assurer son bon fonctionnement et de travailler sur tous les éléments utiles pour préserver et renforcer l'espace Schengen, qui est l'une des réalisations majeures de l'Union européenne.

En ce qui concerne la coopération dans le domaine de la justice, le trio de présidences souligne qu'il importe de continuer à avancer sur la question de la reconnaissance mutuelle. Il s'engage à promouvoir davantage les preuves électroniques et la justice en ligne. Le trio entend aussi accorder de l'attention à la concrétisation du Parquet européen et au renforcement de la coopération avec l'OLAF.

Les trois présidences promouvront les activités de protection civile, y compris dans le domaine de la prévention des catastrophes.

VI. L'UNION, UN ACTEUR MONDIAL DE PREMIER PLAN

Les trois présidences, avec les États membres, travailleront en étroite concertation avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission, et la soutiendront dans son travail, pour faire avancer la mise en œuvre des priorités arrêtées pour la stratégie globale de l'UE, assurer la cohérence des politiques externes de l'UE et renforcer les liens adéquats entre les politiques internes et externes de l'Union.

Elles s'emploieront à faire le nécessaire pour que l'Union soit dotée, durant la période 2021-2027, de tous les instruments juridiques et de financement nécessaires pour exécuter ces tâches.

Elles chercheront à obtenir un soutien actif et déterminé des États membres en faveur de la politique étrangère et de sécurité de l'Union, et elles aideront la haute représentante/vice-présidente pour rechercher une plus grande convergence entre les États membres, en répertoriant ensemble les centres d'intérêt communs et sur la base d'une solidarité politique mutuelle.

Les domaines prioritaires comprennent les éléments suivants:

Les trois présidences réaffirment leur attachement à l'élargissement, qui demeure une politique essentielle de l'Union européenne, en particulier en vue d'offrir une perspective d'élargissement crédible, dans le cadre des paramètres décidés d'un commun accord pour les Balkans occidentaux. La Turquie est un pays candidat et reste un partenaire clé pour l'UE. La politique d'élargissement continue de représenter un investissement stratégique dans la paix, la démocratie, la prospérité, la sécurité et la stabilité de l'Europe. Faire siennes les valeurs européennes fondamentales et s'engager à leur égard est un choix politique qui est essentiel pour tous les partenaires qui aspirent à adhérer à l'UE. Les trois présidences réaffirment, conformément au consensus renouvelé sur l'élargissement, la nécessité d'appliquer une conditionnalité équitable et rigoureuse et le principe des mérites propres, conjugués à la capacité de l'UE, dans toutes ses dimensions, à intégrer de nouveaux membres. Le trio de présidences se félicite que la Croatie ait annoncé qu'elle allait accueillir un sommet UE-Balkans occidentaux au cours de sa présidence. Le trio de présidences réaffirme qu'il importe d'approfondir encore la coopération sur les questions de politique étrangère et il escompte un alignement plus étroit avec la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE.

Resserrer les liens politiques, économiques, sociaux et culturels entre l'Union et ses pays voisins de l'est et du sud. Les trois présidences travailleront en étroite concertation avec la haute représentante/vice-présidente et la soutiendront dans son travail pour apaiser les tensions politiques qui existent de longue date, l'objectif étant de renforcer la résilience des partenaires face aux pressions externes et de préserver leur capacité à faire leurs propres choix diplomatiques. Elles maintiendront l'approche unie et fondée sur les principes dans le cadre de la politique à l'égard de la Russie. Elles s'efforceront de mettre en place des approches collaboratives pour maintenir la sécurité des frontières de l'UE et faire face aux défis migratoires communs.

Renforcer et maintenir le système multilatéral fondé sur des règles, avec les Nations unies en son centre. Cela consistera en particulier à intervenir dans l'ensemble des politiques internes et externes de l'UE dans le but de mettre en œuvre le programme à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable; à promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'État de droit; à respecter les obligations de l'accord de Paris sur le climat et à veiller à ce que les autres parties fassent de même; à assurer le suivi du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés et à renforcer les régimes et accords internationaux sur le contrôle des armements et la non-prolifération tels que le plan d'action global commun, qui contribuent à la sécurité de l'Union. L'Union accompagnera et soutiendra la réforme des Nations unies et s'efforcera de défendre la crédibilité et les capacités des principales agences de l'ONU. Les trois présidences veilleront à préserver le rôle de premier plan joué par l'UE dans les politiques en faveur du développement et de l'aide humanitaire. Dans un contexte de tensions commerciales croissantes, les trois présidences restent déterminées à préserver et approfondir le système d'échanges multilatéral fondé sur des règles, notamment les travaux en vue de la modernisation de l'OMC. Les trois présidences appuieront la négociation d'accords commerciaux ambitieux, équilibrés, de qualité et mutuellement avantageux avec des partenaires clés dans le monde entier, assortis d'accords politiques qui promeuvent les valeurs et les normes de l'UE et encouragent une plus grande coopération sur les questions d'intérêt commun. Elles soulignent également l'importance de la mise en œuvre des accords ainsi que du renforcement des liens entre relations économiques extérieures et marché intérieur.

Renforcer les ordres régionaux de coopération. À cette fin, les trois présidences travailleront en étroite coopération avec la haute représentante/vice-présidente et soutiendront cette dernière dans le développement de liens plus étroits entre les régions. L'objectif consistera à compléter et renforcer les relations bilatérales de l'UE, notamment en Afrique, en Amérique latine, aux Caraïbes, en Asie et dans le monde arabe. Les travaux porteront également sur la conclusion de la négociation de nouveaux accords régionaux avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vue de moderniser les relations avec chaque région, tout en actualisant l'ensemble du cadre ACP. Il s'agira en outre de saisir l'occasion que représentent les évolutions stratégiques en Asie, tout en veillant à ce que l'Union soit à même de relever les défis éventuels. Cela supposera notamment de mettre en œuvre de nouvelles stratégies pour l'Inde et l'Asie centrale, de relancer la mise en œuvre de la stratégie de l'UE envers la Chine, d'intensifier l'action politique dans le domaine de la sécurité avec les pays partageant une vision commune, de reconnaître l'importance stratégique de la connectivité euro-asiatique et d'achever les principales négociations actuellement en cours en matière commerciale et d'investissement. L'Union mettra en œuvre sa vision d'un partenariat renouvelé avec l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes.

Maintenir le partenariat transatlantique et mettre sur pied des coalitions avec les économies avancées partageant la même vision. Le partenariat transatlantique reste la pierre angulaire de la sécurité et de la prospérité des deux côtés de l'Atlantique. L'UE continuera d'investir dans cette relation au niveau fédéral comme à tous les autres niveaux appropriés. D'autres économies avancées partagent l'intérêt de l'Union pour un système efficace fondé sur des règles, pour l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie; la coopération avec ces dernières doit par conséquent se développer afin de façonner l'avenir sur la base de ces intérêts communs. Cela passe également par l'établissement d'un partenariat très étroit avec le Royaume-Uni lorsqu'il aura quitté l'UE.

Poursuivre les avancées en matière de sécurité et de défense de l'UE, tout en renforçant les relations UE-OTAN. Alors que des décisions majeures ont été prises au cours des premières années de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, les présidences vont désormais aider la haute représentante à mener à bien la mise en œuvre de la CSP, notamment en examinant la question de la participation des pays tiers, en assurant l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et en veillant à la cohérence et à l'alignement du développement des capacités de défense par rapport aux priorités convenues par l'UE. Les présidences soulignent qu'il importe de mettre en œuvre le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense et de progresser encore en ce qui concerne le Fonds européen de la défense. Les présidences soutiendront les avancées dans le domaine de la mobilité militaire et du renforcement des capacités de l'UE et des États membres dans la lutte contre les menaces hybrides et les cybermenaces. En outre, elles coopéreront étroitement avec la haute représentante et soutiendront son action pour renforcer la capacité militaire de planification et de conduite (MPCC) et redynamiser la PSDC civile.

Dans un environnement mondial en mutation rapide et où les conflits sont nombreux, l'Union a besoin de disposer de méthodes de travail efficaces et de développer la résilience nécessaire pour faire face aux menaces directes qui visent ses intérêts, tant en Europe que dans les pays tiers. Les trois présidences coopéreront avec la haute représentante/vice-présidente sur l'ensemble des questions que cela soulève. Il pourra s'agir par exemple d'améliorer la façon dont sont réalisées les évaluations communes de la situation des pays avant la prise de décisions politiques clés, de mieux associer les instruments de financement et les priorités politiques ou de renforcer encore la communication stratégique et le processus décisionnel. Elles seront favorables à un renforcement des capacités de l'Union en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix. De plus, même si l'Union s'efforcera, par conviction, de rechercher des solutions multilatérales à des problèmes communs, elle doit également renforcer sa capacité à préserver ses intérêts de manière autonome lorsque c'est nécessaire. Enfin, les trois présidences coopéreront très étroitement avec la Commission et la haute représentante/vice-présidente pour assurer la cohérence des politiques internes et externes conçues pour construire une Union qui protège.